

Mairie de Vendargues

Département de l'Hérault
Arrondissement de Montpellier

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 8 décembre 2015

Arrêté n° 780/2015

République Française

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-2 et suivants

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

SOUS RESERVE de l'avis du Conseil Départemental de l'Hérault - (gestionnaire de la RD 613)

CONSIDERANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer la circulation sur le parcours de la manifestation motocycliste « Balade de Noël » devant se dérouler le dimanche 20 décembre 2015, organisée par l'Association FUN'EASY BIKE (34920 LE CRES), en partie sur le territoire de la commune de VENDARGUES

CONSIDERANT les renseignements recueillis auprès de la Préfecture de l'Hérault sur l'organisation de cette manifestation

ARRETE

Article 1 Afin de permettre le passage de la manifestation motocycliste « Balade de Noël » devant se dérouler le dimanche 20 décembre 2015, organisée par l'Association **FUN'EASY BIKE (34920 LE CRES)**, en partie sur le territoire de la commune de VENDARGUES, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

Priorité de passage sera donnée aux participants de la manifestation motocycliste, sur la RD 613, à partir de son intersection avec la D 24 E 2 (Mas du Pont du Salaison) en direction de la commune du Crès – Pour ce faire, la circulation sera interrompue le temps du passage des motocyclistes.

Article 2 Les panneaux nécessaires seront mis en place par les organisateurs **qui seront seuls responsables du bon déroulé de cette opération.**

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Hérault
Monsieur le Responsable de l'association fun'easy Bike

- Publiée en Mairie

Pour le Maire empêché,

Monsieur Roger PUJOL,

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité.

